

➔ Réf: AT/DOT/SDTO/DRT/133/2023.

Bouira, le : 25/06/2023.

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

ETB TCE ETRHP EGTPH ETE BOURAI MOHAMED

Objet : Deuxième mise en demeure

-Vu le Marché Référencié : N°04/2022 du 26/07/2022 conclu avec l'entreprise **ETB-TCE ETRHP EGTPH ETE BOURAI Mohamed**, pour la réalisation du projet : Travaux de réalisation d'infrastructure d'accueil, pose du Câble à Fibre Optique entre **BOUIRA et HAIZER**.

- Vu la Notification du Marché en date du 09/08/2022,
- Vu l'Ordre de Service N°069/2022 du 09/08/2022,
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°73/2022 du 09/08/2022,
- Vu le PV d'ouverture de Chantier du 15/08/2022,
- Vu la première mise en demeure en date du 17/04/2023,
- Vu l'ODS de reprise N°063/2023 du 15/06/2023, notifié à vos soins par e-mail.

En date du 18/06/2023 une commission technique nous a signalé que votre entreprise **ETB TCE ETRHP EGTPH ETE BOURAI Mohamed** est toujours absente sur le chantier.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure, afin d'entreprendre les Travaux de réalisation d'infrastructure d'accueil, pose des Câbles à Fibres Optiques entre **BOUIRA_HAIZER**, dans un délai n'excédant pas les vingt-quatre heures (24h).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur

(La résiliation du marché et la mise sur la liste noire d'Algérie Télécom).

Le Directeur:
المدير الفني للاتصالات البويرة
إمضاء: كمال سيللي